

17 MAI 2021

Service Prévention Sécurité Environnement

DEC211055DR10

Décision portant nomination de Mme Martine TRAUTMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171285DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) et nommant M. Frédéric MASSON en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Martine TRAUTMANN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine TRAUTMANN, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) à compter du 22 mars 2021.

Mme Martine TRAUTMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine TRAUTMANN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 mars 2021

Le directeur d'unité
Frédéric MASSON

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

